

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1187 :

Attribution de subvention à l'association les Handicapables de la Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

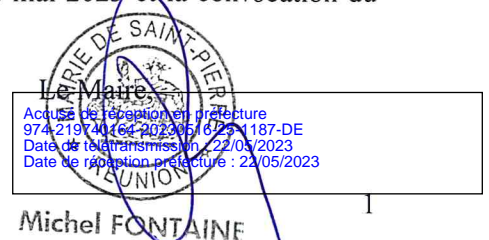
ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1187 : Attribution de subvention à l'association les Handicapables de la Réunion.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association Saint-Pierroise les Handicapables de la Réunion d'un montant de 1200,00€ (mille deux cents euros) pour lui permettre de finaliser son opération dénommée le « MAIDO HANDI TOURS 2023 » prévue le dimanche 07 mai 2023.

Il rappelle que cette association a déjà réalisé d'autres actions dans le cadre de la sensibilisation du public à la cause du Handicap notamment :

- Le « RUN HANDI TOUR » (tour de l'île en fauteuils roulants)
- Le « CILAOS HANDI TOUR » en septembre 2019
- Le « VOLKAN HANDI TOUR » en mai 2021
- Les « PLAINES HANDI TOUR » en septembre 2022

Il souligne par ailleurs que cette opération a pour objectif de valoriser et de sensibiliser la cause du handicap pour tout public, bien que cette opération ne se déroule pas sur le territoire de la ville de Saint-Pierre. Toutefois, cet événement présente un intérêt communal eu égard à l'implantation du siège de l'association et surtout de la présence d'athlètes Saint-Pierrois participant à cette manifestation.

Le financement de cette action est opéré sur la ligne budgétaire suivante :

- 425 657 48 260 RE 23 000032

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 600.00 € (six cents euros) à l'association les Handicapables de la Réunion.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230516-25-1187-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023